



Comité Social et Économique

Réunion ordinaire du 22 avril 2022

Situation production

- 4634 moteurs ont été expédiés en mars, pour une demande clients de 4565 moteurs.
- 3505 moteurs devraient être expédiés en avril, pour une demande clients de 3061 moteurs.
- 89882 € devraient être consacrés aux transports urgents sur avril, avec un progressif annuel de 1402944 €.
- Demande client pour mai : 4346 moteurs.

Type	Montage - Cadence journalière mai 2022			
	sem. 18	sem. 19	sem. 20	sem. 21
C8-C9	30	30	30	30
Main Line	214	214	214	214
Total	244	244	244	244

Usinage - Pièces de rechange mai 2022	
Arbres à cames	1438
Bielles	5544
Blocs	15
Compresseurs	-
Culasses	415
Vilebrequins	696
TOTAL	8108

Sécurité (situation mars)

- 4 accidents avec arrêt de travail (2 salariés FPT et 2 intérimaires)
- 5 accidents bénins sans arrêt de travail
- 7 incidents
- 44 situations dangereuses et 22 actes dangereux

Qualité

- 28 défauts pour IVECO
- 2 défauts pour FARGO
- 5 défauts pour CNH Grand Island
- 2 défauts pour CNH Zedelgem
- 57 défauts pour CLAAS

Covid-19

- La Direction centrale (ROC) envisage l'arrêt du port du masque au 2 mai.
- En principe, suppression des plexiglas dans les zones de repas.

Toutefois, ces mesures pourraient être remises en place en fonction de l'évolution de la pandémie. En cas de recommandation médicale, des masques seront à disposition.

Informations Direction

- **Arrêt de travail** : Le Code du Travail a modifié les modalités de reprise en cas d'arrêt de travail. Bien que les nouvelles dispositions prévoient une visite de reprise obligatoire après 60 jours d'arrêt, la Direction maintient cette visite pour tout arrêt d'au moins 30 jours calendaires.
- **RGPD** : Suite au passage IVECO Group, la Direction a mis à jour la déclaration relative au règlement général de la protection des données. Un courrier sera envoyé prochainement à l'ensemble des salariés.
- **Info Sécurité** : A l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail du 28 avril 2022, un questionnaire anonyme sera envoyé aux salariés, qui servira à apporter de nouvelles bases de travail. Les résultats seront communiqués fin mai 2022.
- **Intéressement** : Ouverture des négociations avec une première réunion le 26 avril 2022.
- **Travaux mois d'aout** : Comme prévu dans l'accord relatif à l'aménagement du temps de travail, la répartition du personnel de maintenance doit être géré de manière à pouvoir réaliser tous les travaux prévus. Il est nécessaire de trouver une solution concernant la répartition des congés dans le secteur Maintenance A1, car le taux de présence sur les semaines 33 et 34 est de seulement 33 %. Sans changement d'ici la semaine prochaine, une décision sera prise par le responsable de service
- **Effectifs** : 308 intérimaires sont dans l'établissement, dont 61 % au montage, 31 % de femmes, 9 % pour motif de remplacement et 91% pour surcroît d'activité. Les effectifs en équipe de suppléance (VSD et SD) ont été réduits → 72 personnes en VSD et 10 en SD. Une info Direction sera programmée la semaine prochaine pour communiquer le détail par secteur.
- **Organigrammes** : Arthur ALVES passe Technicien outils coupants sous la responsabilité de J.B. ARNAULD. L'organigramme PTS mis à jour sera diffusé suite aux dernières modifications.
- **Absentéisme** : 3,78 % sur mars pour un progressif sur l'année à 3,66 %.
- **Suivi des entretiens annuels** : 42 entretiens réalisés à ce jour. Le secteur Usinage a réalisé un planning jusqu'au 31 juillet, PTS jusqu'au 30 septembre, les autres secteurs n'ayant pas encore terminé la phase de planification.
- **Règlement intérieur** : Le règlement intérieur sera mis à jour prochainement afin d'intégrer la dernière définition du harcèlement sexuel et l'évolution de l'article relatif aux stupéfiants et substances illicites.
- **Prestataire de boissons** : Suite au changement de prestataire, les badges seront ré-encodés le 9 mai lors d'un passage identique à celui de la distribution des masques. Les sommes créditées sur les badges doivent être utilisées avant le 6 mai, ne pouvant pas être reportées lors du changement de prestataire. Les boissons créditées seront perdues également.
- **Rencontre inter-générationnelle avec l'école St Denis** : Le dimanche 15 mai, une marche est organisée par l'Ecole de Saint-Denis. 2 parcours sont prévus, l'argent récolté sera versé à l'Association de l'Ecole.
- **Bilan collecte 205 Trophée** : La collecte de dons de matériels a permis de récupérer des cahiers, crayons, classeurs, calculatrice, Le matériel sera distribué lors de la traversée du Maroc.
- **Indemnités de transport** : Un projet d'amélioration de l'auto-déclaration des frais de transport est en cours, pour supprimer toute la partie administrative. La déclaration sera faite sur la badgeuse par le salarié à compter du 2 mai. Le mode opératoire sera affiché à côté des badgeuses à compter du 25 avril.

Informations CSE

- **Tirage au sort Ducato** : 124 personnes se sont inscrites pour l'achat de l'ancien Ducato. Le tirage au sort a été effectué lors de la réunion du CSE.

Questions SNI-UNSA

1. GPEC

La GPEC, intégrant le répertoire des métiers, est un sujet qui stagne depuis trop longtemps. Nous demandons la programmation de 2 réunions par mois afin d'avancer et de finaliser une cartographie des métiers, la définition des plages de coefficients pour chacun, ...

Réponse : "La prochaine réunion est programmée le 17 mai 2022 pour un état des lieux de la maintenance.

La cartographie est finalisée et mise à jour chaque fois que nécessaire."

Le SNI-UNSA estime que cette cartographie n'est pas finalisée puisque toutes les versions communiquées à la commission GPEC font apparaître la mention « Projet » et il reste encore de nombreux métiers pour lesquels les plages de coefficients ne sont pas encore définies.

2. Nouvelle classification UIMM

- Quand comptez-vous présenter le nouveau dispositif de classification de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) ?
- Quelles sont les différentes dates clés pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 ?

Réponse : "Une réunion de présentation est programmée le 16 juin 2022 pour la commission GPEC et une réunion collective de l'ensemble des membres du CSE sera programmée prochainement.

Les managers ont été formés sur le sujet, la formation RH étant en cours."

3. Égalité de traitement

Nous demandons que les techniciens et employés soient intégrés dans le dispositif "salary alignment" (ajustement des salaires) au même titre que leurs collègues qui en bénéficient déjà et qui exercent pourtant les mêmes fonctions.

Certains managers et des métiers spécifiques ne sont même pas intégrés dans ce dispositif, privant les personnes concernées d'une égalité de traitement vis-à-vis de leurs homologues européens.

Également, nous demandons que vous mettiez à jour les organigrammes communiqués à Turin (support de base pour le dispositif), pour chaque service.

Réponse : "Ce dispositif ne concerne que les salariés du groupe qui sont classés dans la catégorie « salaried », avec un effectif restreint et défini par le groupe.

Si des cas particuliers doivent être traités, il convient de nous faire remonter la liste des personnes pour une étude de cas individuels."

Les personnes estimant ne pas être reconnus dans leurs fonctions avec un coefficient inférieur à celui auxquelles elles devraient être peuvent se rapprocher de leur délégué pour faire étudier leur situation.

4. Investissements

- Quels sont les principaux investissements prévus cette année ?
- Des investissements sont-ils prévus pour les salles d'essais et le convoyeur dont la vétusté est de plus en plus évidente.

Réponse : "Les investissements ont été présentés dans le livret d'informations générales remis aux salariés en février dernier. 16 m€ sont prévus cette année pour le XC13. Concernant la salle d'essais, une rénovation est prévue ainsi que l'achat de nouveaux freins, et concernant le convoyeur, un AGV Faurecia est prévu pour le remplacer."

5. AGIRC / ARCCO

- Pour quelles raisons les années 2018 et 2019 sont-elles manquantes au niveau des points de retraite complémentaires ?
- Nous vous avons contacté le 6 avril sur le sujet, vous nous aviez indiqué qu'une note de service serait rédigée à l'attention des salariés, or cette note n'a pas été diffusée à l'heure où nous vous communiquons nos questions.

Réponse : "C'est une erreur qui n'est pas généralisée, l'entreprise verse chaque mois les sommes dues. Chaque salarié concerné doit donc envoyer le bulletin de paye de décembre de l'année concernée sur le site de la CARSAT.

Une note d'information explicative sera diffusée."